

SESSION DU 19 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit

le : **19 février à 19h00**

le Conseil Municipal de la commune de MENIL-ERREUX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. LARCHEVEQUE Jérôme, Maire.

Date de convocation : le 14 février 2018

Présents : MM LARCHEVEQUE, FLEURY, LAIGNEAU, BOUVIER-MARTIN, DUFAY, Mmes VIGNERON, GOUGEON, MM. LEPELLERIN, Mme BOREE.

Absents excusés : Francine GUEN (pouvoir à Jean-Paul FLEURY) et Christophe PAUMIER GASSE (pouvoir à Claude BOUVIER-MARTIN)

Secrétaire : M. Michel DUFAY

§§§§§§§§§§§§§§§§§§

OBJET :VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. FLEURY Jean-Paul, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. LARCHEVEQUE Jérôme, maire:

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement 2017	130 485.13 €
Recettes de fonctionnement 2017	161 515.75 €
Excédent de fonctionnement 2017	31 030.62 €
Excédent de fonctionnement reporté (002)	17 125.42 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2017	48 156.04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement 2017	138 362.78 €
Restes à réaliser Dépenses	4 500.00 €
Recettes d'investissement 2017	76 895.72 €
Restes à réaliser Recettes	42 440.00 €
Déficit d'investissement 2017	-23 527.06 €
Excédent d'investissement reporté	41 164.72 €
Excédent d'investissement de clôture 2017	17 637.66 €

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (Hors restes à réaliser)

Résultat à la clôture de l'exercice précédent

Investissement :	+ 41 164.72 €
Fonctionnement :	+ 17 125.42 €
Total :	+ 58 290.14 €

Solde d'exécution du budget 2017

Investissement :	-	61 467.06 €
Fonctionnement :	+	31 030.62 €
Total :	-	30 436.44 €

Résultat de clôture au 31/12/2017

Investissement :	-	20 302.34 €
Fonctionnement :	+	48 156.04 €
Total :	+	27 853.70 €

2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion établi par le Receveur Municipal;

3) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte de gestion, établi par le Receveur Municipal, qui présente les mêmes résultats à la clôture de l'exercice, est arrêté et approuvé.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

- Un résultat de clôture de l'exercice 2016 : 17 125,42
- Un résultat positif pour l'exercice 2017 : 31 030,62
- Soit un résultat de clôture de l'exercice 2017 : 48 156,04

En section d'investissement

- Un résultat de clôture de l'exercice 2017 : -20 302,34
- Un solde des restes à réaliser 2017 : 37 940,00
- Soit un besoin de financement de 0,00

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

- Au compte 1068 (recettes) : 0,00

En section de fonctionnement de l'exercice 2018

- Le solde au compte 002 (résultat reporté) : 48 156,04

OBJET : AMENAGEMENT SECURITAIRE EN ENTREE DE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, les aménagements urbains et paysagers d'espaces publics améliorant la sécurité routière et piétonne peuvent être subventionnés à hauteur de 50%.

Le devis des travaux s'élève à 24 677,50 €HT soit 29 613,00 €TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'inscrire le projet au budget primitif 2018
- D'adopter le plan de financement suivant :
DETR : 12 339€
FAL : 7 403€ (subvention sollicitée)
FCTVA : 4 858€
Autofinancement : 5 013€
- De solliciter une subvention à hauteur de 50 % auprès des services concernés.

OBJET : ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ET SIGNALISATION HORIZONTALE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Traçage service d'un montant de 905€HT soit 1 086,00€TTC.

OBJET : ACQUISITION DE JARDINIÈRES

Monsieur le Maire fait part qu'un devis a été sollicité pour l'acquisition de jardinières afin de compléter celles existantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Atech d'un montant de 778,40 €HT soit 934,08 €TTC.

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Prix Ménil Erreux	100,00€
- FDGDON	185,28€
- Ligue contre le cancer	40,00€
- Villes et villages fleuris	90,00€

QUESTIONS DIVERSES

La décision concernant la fermeture de classe sera prise le 22 février par l'inspectrice académique.

Monsieur le Maire rappelle que la participation de la commune de Ménil Erreux au Sivos est de 17 000€ et que s'ajoutent les frais d'entretien de l'école payés par la commune qui s'élève à 13 000€.

Concernant la location de la salle communale, Monsieur le Maire fait part de désistements tardifs injustifiés. Le conseil municipal donne un avis favorable pour qu'une modification soit apportée au règlement de la salle comme suit « Toute annulation du demandeur, sauf cas de force majeure, dans un délai inférieur à un mois sera facturée ».

